

-----  
COMMUNE DE CHAILLY-EN-BRIE  
77120  
-----



Téléphone : 01.64.03.09.61

Télécopie : 01.64.03.10.45

Mél. : [mairie.chaillyenbrie@wanadoo.fr](mailto:mairie.chaillyenbrie@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2016

Le Conseil Municipal de Chailly en Brie s'est réuni en séance ordinaire le 4 mars 2016 à 20h30 sous la présidence de M. LEGER Jean-François, Maire.

PRESENTS : Mmes Laurence WATEAU, Roselyne HOUE, Dominique SCHIVO, MM. Roger DRIOT, Bernard PONS, Sébastien CORBISIER, Thierry HIERNARD, Rémi TOUGNE.

POUVOIRS : Mme Mireille RINDERS à M. Jean-François LEGER ; Mme Laurence DE GUNTEN à Mme Dominique SCHIVO, MM. Gérard BARBIER à M. Rémi TOUGNE.

ABSENTS : Mmes Carole GARREAU, Stéphanie MARFELLA, M. Bruno NEIRYNCK.

Secrétaire de séance : M. Sébastien CORBISIER

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Chailly en Brie :

- Autorise M. le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne pour 2016 au titre des importants travaux relatifs à l'extension des réseaux d'assainissement ;
- Autorise M. le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 2016 au titre des importants travaux relatifs à l'extension des réseaux d'assainissement ;
- Dans le cadre d'un projet de réhabilitation et d'amélioration énergétique sur les bâtiments communaux, foyer, bâtiments de l'école, et de la poursuite de la mise en conformité de notre commune sur le plan de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, le conseil autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat selon les modalités du Fond de Soutien ;
- Autorise M. le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'un nouveau mode de financement, le Fond d'Equipement Rural (FER). Ce financement étant plafonné, la demande d'aide ne portera que sur la réhabilitation du foyer municipal ;
- Autorise M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues après appels d'offres pour la réalisation des extensions des réseaux d'assainissement de la commune :

LOT n° 1 : secteur Champretôt/la Couture et petits travaux sur la Bretonnière, Chailloy et centre bourg,

SNC INEO RESEAUX EST pour un montant de 982 804,60 € HT (offre de base)

LOT n° 2 : secteur Montigny/la Tuilerie Caboche,

SAS LA LIMOUSINE mandataire et co-traitant SAS BIR  
pour un montant de 600 913,39 € HT (offre de base)

LOT n°3 : secteur Petits Aulnoys/Buisson,  
SAS LA LIMOUSINE mandataire et co-traitant SAS BIR  
pour un montant de 765 134,06 € HT (offre de base) ;

- Approuve l'engagement de la commune à respecter la Charte de Qualité des Réseaux d'Assainissement, guide des bonnes pratiques en matière de réalisation, de maintenance et de renouvellement de ces réseaux ;
- Décide d'appliquer des pénalités financières en cas de non-conformité de l'assainissement d'une habitation suivant l'article L1331-8 du code de la santé publique. Celles-ci correspondant au double du montant de la redevance d'assainissement collectif et seront maintenues jusqu'à la réalisation des travaux de mise en conformité et du contrôle de ceux-ci. Un délai de 2 ans sera accordé pour la mise en conformité avant application de la pénalité ;
- Autorise M. le Maire, dans la limite des 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget 2016, à effectuer l'achat d'une alarme pour la protection du local technique d'un montant de 1247,40€ TTC imputé à l'article 2181 ;
- Après présentation du projet de voyage scolaire de la classe de CM1/CM2 en Val de Loire, le conseil vote une subvention de 150 € par enfant, soit  $21 \times 150 = 3150$  € qui seront versés à l'association Vivre Son Ecole ;
- Approuve la modification simplifiée du PLU de la commune ;
- Autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan de Sauvegarde Communal (PSC) et nomme M. Bruno NEIRYNCK au poste de chef de projet, référant risques majeurs ;
- Autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de la SAFER afin de préempter sur les parcelles A0516, A1316 et A1318 ;
- Approuve les Comptes de Gestion 2015 "COMMUNE", "SERVICE ASSAINISSEMENT", "TERRAINS DU PARC" et "SPANC" présentés par le Receveur Principal ;
- Approuve, sous la présidence du doyen d'âge, M. PONS, les résultats du compte administratif 2015 de la COMMUNE comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes.....	1 153 175,65 €
Excédent antérieur reporté.....	551 975,41 €
Total recettes.....	1 705 151,06 €

Dépenses.....	1 029 016,41 €
Excédent de clôture d'exercice....	676 134,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes.....	233 125,45 €
Excédent antérieur reporté.....	135 253,93 €
Total recettes.....	368 379,38 €

Dépenses.....	416 367,73 €
Besoin de financement de clôture de	- 47 988,35 €
SOIT un excédent global de	628 146,30 €

- Approuve, sous la présidence du doyen d'âge, M. PONS, les résultats du compte administratif 2015 du SERVICE ASSAINISSEMENT comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes.....	99 620,48 €
Excédent antérieur reporté.....	208 683,13 €
Total recettes.....	308 303,61 €

Dépenses.....	48 184,57 €
Excédent de clôture d'exercice.....	260 119,04 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes.....	44 653,71 €
Excédent antérieur reporté.....	301,24 €
Total recettes.....	44 954,95 €

Dépenses.....	48 111,08 €
Besoin de financement de clôture de	- 3 156,13 €
SOIT un excédent global de	256 962,91 €

- Approuve, sous la présidence du doyen d'âge, M. PONS, les résultats du compte administratif 2015 des TERRAINS DU PARC comme suit :

#### SECTION D'EXPLOITATION

Recettes.....	0,00 €
Excédent antérieur reporté.....	0,00 €
Total recettes.....	0,00 €

Dépenses.....	7 800,00 €
Déficit de clôture d'exercice.....	7 800,00 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes.....	0,00 €
Excédent antérieur.....	42 428,03 €
Total recettes.....	42 428,03 €

Dépenses.....	0,00 €
---------------	--------

SOIT un excédent global de 34 628,03 €

- Approuve, sous la présidence du doyen d'âge, M. PONS, les résultats du compte administratif 2015 du SPANC comme suit :

#### SECTION D'EXPLOITATION

Recettes.....	0,00 €
Excédent reporté.....	833,73 €
Dépenses.....	0,00 €
Excédent de l'exercice.....	833,73 €

M. le Maire lève la séance à 22h40



Le Maire,  
J. LEGER

